|  |
| --- |
| **AESH REFERENT (AESH-R)** |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **DEFINITION** **DU POSTE** | L’AESH référent (AESH-R) est missionné par l’IA-DASEN. Il dépend administrativement des services de la DESCOM.C’est un pair expérimenté dans l’accompagnement d’élèves en situation de handicap, d’âges et de besoins variés. L’AESH-R justifie d’une expérience professionnelle d’AESH reconnue d’au moins 3 ans et du suivi de formations dans le champ de l’école inclusive.L’AESH référent exerce dans le district du département où il travaille.Il assure une fonction de personne ressource auprès des AESH en apportant :* un appui méthodologique aux accompagnants d’élèves en situation de handicap,
* un soutien spécifique à ceux nouvellement nommés.

Des actions de formation seront proposées aux AESH référents afin de développer leurs compétences de tutorat et d’accompagnement auprès de leurs pairs, au regard des missions qui leur sont dévolues. |
| **MISSIONS** | Principales missions :- assurer un appui méthodologique aux AESH (partage des gestes professionnels à adopter, conseils personnalisés, mutualisation d’outils pédagogiques) ;- soutenir les AESH nouvellement nommés ; - contribuer aux actions d’information et de formation à destination des AESH en apportant des témoignages d’expérience ;- contribuer à l’élaboration d’outils, les partager et diffuser les bonnes pratiques professionnelles ;- assister aux réunions PIAL organisées par les pilotes et coordonnateurs de PIAL ;- rendre compte de ses missions de référent à l’IEN ASH (tableau/compte-rendu). |
| **COMPETENCES****ET QUALITES REQUISES** | - capacité à travailler en équipe ; - aptitude à la relation d’aide : sens de l’écoute et de communication ;- bonnes compétences rédactionnelles ;- disponibilité et dynamisme ;- savoir organiser une réunion et l’animer ;- discrétion et déontologie professionnelle ;- esprit d’initiative ;- aptitude à utiliser les outils informatiques (Excel et Word) ; - avoir une certaine mobilité sur le district. |
| **NOMINATION** | Poste à temps plein (39h/semaine). Le temps de travail annuel est fixé à 1607 heures, réparti en 41 semaines sur l’année scolaire.Répartition du temps :* 20 h auprès d’élèves en situation de handicap ;
* 19 h en qualité d’AESH référent (accompagnement des AESH, participation à des réunions, ESS, temps de formation, réunions de travail entre AESH référents).

Une indemnité annuelle de fonction particulière (600€) est allouée aux AESH référents.  |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | Les candidats devront adresser une lettre de motivation, accompagnée d’un curriculum vitae pour **le mardi 20 juin 2023, délai de rigueur, par courriel** à l’IEN ASH1 : Ce.0941329j@ac-creteil.fr Une copie de la candidature sera adressée par courriel aux services de la DESCOM : Ce.94descom@ac-creteil.fr Les candidats retenus seront reçus en entretien devant une commission à la DSDEN. |